

## RAPPORTS À LA CHAMBRE

MARDI 26 novembre 1957.

Le Comité permanent de la banque et du commerce a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
2. Que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres et que l'application de l'article 65 (1) *d*) du Règlement soit suspendue à cet égard.
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont il ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 86 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*  
JOHN C. PALLETT.

Le Comité permanent de la banque et du commerce a l'honneur de présenter son

### DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié le bill 29 (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Investors Trust Company*", et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages apportés relativement audit bill est annexé aux présentes.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*  
JOHN C. PALLETT.